

Tableau type pour les contrôles obligatoires des ERP du 1^{er} groupe

LISTE DES CONTRÔLES
ET ENTRETIENS PÉRIODIQUES OBLIGATOIRES

Mise à jour du registre de sécurité

Oui

Non

Type d'installation	Date du Contrôle	Nom de l'organisme agréé ou du Technicien compétent	Observations	Périodicité du contrôle Agent vérificateur
Désenfumage des escaliers (Art. DF 10)				1 /an par technicien
Chauffage - Ventilation Climatisation (Art. CH 58)				1 /an par technicien
Réfrigération (Art. Ch 58)				1 /an par technicien
Production d'eau chaude (Art.Ch 58)				1 /an par technicien
Gaz Etanchéité des canalisations (Art. GZ 30)				1 /an par technicien
Installations électriques (Art.EL18-19)				1 /an par technicien
Eclairage de Sécurité (Art. EL18-19 et EC13-15)				1 /an par technicien
Ascenseurs Escaliers mécaniques Monte-charges (Art. AS 9)				1 /5 ans par organisme agréé 1 /an par technicien
Appareils de cuisson Hottes et Filtres (Art. GC 21-22)				1 /an par technicien
Moyens de secours fixes et mobiles (Art. MS 73) - Extincteurs - RIA - Colonnes sèches				1 /an par technicien 1 /an par technicien 1 /an par technicien
Equipement d'alarme (Art. MS 73)				1 /an par technicien
Exercice de formation (Art. MS 51)				1 /an
Défense Extérieure Contre l'Incendie Poteau d'Incendie Privé (Art.MS 4 et 6)				1 /an